

CONDITIONS GENERALES – 13 et 14/10/2020

Lors de l'inscription en ligne sur le site www.optimal-prospect.eu, l'acceptation des conditions générales « OPTIMAL PROSPECT » implique la connaissance et l'engagement de ces conditions.

Les conditions générales OPTIMAL PROSPECT sont composées de 14 articles.

- **Art.1. Organisation :** la convention d'affaires OPTIMAL PROSPECT est organisée par la CCI Bourgogne Franche-Comté, ci-dessous nommée « organisateur », et se déroulera à MONTBELIARD, les 13 et 14 octobre 2020 au Centre de Congrès l'Axone.
En cas d'événement indépendant de sa volonté ou de force majeure, l'organisateur pourra à son choix, changer les dates ou le lieu de cet événement ou l'annuler après en avoir avisé les participants.
- **Art.2. Obligation de l'organisateur :** l'organisateur n'est tenu que par une obligation de moyens.
- **Art.3. Inscription :** l'inscription à la convention d'affaires OPTIMAL PROSPECT ne sera définitive qu'après acceptation de l'inscription par l'organisateur.
- **Art.4. Résiliation et désistement :** l'inscription est ferme et définitive. Elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement de quelque somme que ce soit.
- **Art.5. Tarifs :** les tarifs OPTIMAL PROSPECT sont stipulés sur le document « [TARIF OP 2020](#) » accessible sur le site www.optimal-prospect.eu et depuis le dossier d'inscription en ligne fournisseur.
- **Art.6. Paiement :** Pour les fournisseurs, le règlement est demandé à l'inscription, et validera l'inscription définitive. L'organisateur déroulera le processus, et réalisera tout ou partie des prestations en fonction des contraintes de délais à partir de cette date.
- **Art.7. Remboursements de frais des donneurs d'ordres :** les modalités de remboursement de frais des donneurs d'ordres sont stipulées sur le document « [Remboursement de frais des donneurs d'ordres OPTIMAL PROSPECT](#) » accessible sur le site www.optimal-prospect.eu et le dossier d'inscription en ligne donneur d'ordres.
- **Art.8. Stand :** Il est interdit au participant d'exposer du matériel en dehors et au-dessus du stand qui lui est éventuellement attribué. Tout participant s'engage à être présent sur celui-ci pendant toute la manifestation.
- **Art.9. Assurance :** tout participant devra fournir sur simple demande et dans un délai de 15 jours maximum, un justificatif d'assurance garantissant sa responsabilité civile, ainsi que l'ensemble des dommages dont il pourrait être tenu responsable et notamment : vol, incendie, dégradation, destruction de tout matériel ou installation.

CONDITIONS GENERALES – 13 et 14/10/2020

• **Art.10. Publicité** : après acceptation de l'inscription, l'organisateur autorise tout participant à porter sur ses documents commerciaux et publicitaires la mention suivante : « Participant à OPTIMAL PROSPECT – 13 et 14 octobre 2020 - Montbéliard France – centre de congrès l'Axone». Réciproquement, tout participant autorise l'organisateur à faire état de sa participation au dit événement. Après acceptation de l'inscription par l'organisateur, tout participant autorise l'organisateur à transmettre ses coordonnées.

• **Art.11. Confidentialité** : conformément à la loi en vigueur à la date d'inscription définitive, les personnes nous transmettant des informations nominatives disposeront d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

• **Art.12. Droit à l'image** : les participants à OPTIMAL PROSPECT autorisent, en s'inscrivant à la manifestation, l'organisateur à utiliser le cas échéant leur image dans le cadre strict de la promotion et l'organisation des événements de la CCI Bourgogne Franche-Comté. Cette autorisation s'étend à toute utilisation postérieure à la manifestation proprement dite, mais liée à celle-ci (ex : compte rendu d'activité...)

• **Art 13. Gestion des données personnelles** : Le participant est informé de la collecte de données à caractère personnel par l'organisateur. Le traitement de ces données a pour finalité l'organisation et le suivi de l'évènement.

Ce traitement est fondé juridiquement sur l'art. 6 du Règlement Général sur la Protection des Données UE/2016/679, Par. 1, point b. : Exécution d'une obligation contractuelle

Les destinataires de ces données à caractère personnel sont les collaborateurs de la CCI Bourgogne Franche-Comté et de la CCI du Doubs ainsi que les participants à l'évènement.

Ces données font l'objet d'une mise à jour annuelle.

Pour toute information : RGPD@bfc.cci.fr

• **Art.14. Clause attributive de compétence** : les litiges feront l'objet d'une procédure de résolution amiable. En cas d'échec de cette procédure, le tribunal judiciaire de Besançon sera compétent.

Lors de l'inscription en ligne sur le site www.optimal-prospect.eu, l'acceptation des conditions générales OPTIMAL PROSPECT implique la connaissance et l'engagement de ces conditions